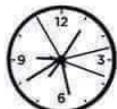


28 avril Si le gouvernement nous jette à la rue,
A nous, **Dans La rue !!**
de nous l'approprier !!!

Mais la loi travail Qu'est-ce que c'est ?



Augmentation du temps de travail jusqu'à
46 h voire 60h
sans augmentation de salaire.



Par simple accord on peut passer
de 10h à 12h
de travail maximum par jour.



Moins d'indemnités
pour les malades et les accidenté-e-s licencié-e-s



La durée du congé en cas de décès d'un proche
n'est plus garantie par la loi



Des changements de dates
de congés payés rendus possibles
au dernier moment



Les 11 heures de repos obligatoires
par tranche de 24 heures
peuvent être fractionnées



Une entreprise peut faire un plan social sans avoir de
difficultés économiques



La durée maximale de travail de nuit
augmentée



Le gouvernement **réduit**
l'**indemnité** prud'homale
en cas de licenciement illégal



Les temps d'astreinte peuvent être
décomptés des temps de repos

POUR UN CODE DU TRAVAIL DU XXI^{ème} SIECLE

LA CGT PROPOSE

www.cgt.fr

« Le code du travail qu'il nous faut »



RÉTABLIR LA HIERARCHIE
DES NORMES ET
MAINTENIR LE PRINCIPE
DE FAVEUR



RÉTABLIR UNE
NÉGOCIATION COLLECTIVE
PORTEUSE DE PROGRES
SOCIAL



INTÉGRER DES DROITS
NOUVEAUX



UN NOUVEAU STATUT
DE TRAVAIL SALARIE



UNE DURÉE LEGALE DU
TRAVAIL A 32 H



CONSOLIDATION DU RÔLE
DES IRP



DAVANTAGE DE MOYENS POUR LA
DEFENSE DES DROITS DES
SALARIES



Tous ensemble !

Pour le retrait définitif du projet de loi « régression sociale »

Rassemblement
A Nice
13h30
Place Masséna !

